

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30972**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Histoire de l'art »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2	Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 134g Art et patrimoine ; Art et communication, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Histoire de l'art** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'analyse et la critique d'œuvres d'art
- L'inventaire et l'élaboration de diagnostics du patrimoine architectural
- Le montage de projets d'animation et de valorisation du patrimoine

Le Master Mention « **Histoire de l'art** » propose trois parcours :

- **Arts et cultures visuels**
- **Urbanisme, architecture et techniques de construction en "Cités historiques"**
- **Arts et mondialisation, XIXe-XXIe siècles**

-Parcours «Arts et cultures visuels » :

- Analyser des œuvres (datation, attribution, contexte socio-culturel, réception de l'œuvre, esthétique...)
- Rédiger des documents spécialisés (expertise, évaluation d'un patrimoine, fiche d'inventaire, livret du visiteur, cartels d'expositions ...)
- Organiser une manifestation artistique et culturelle (exposition, journée d'étude ...)

- Parcours « Urbanisme, architecture et techniques de construction en "Cités historiques" » :

- Réaliser un relevé d'architecture (archéologie du bâti, matériaux et techniques de construction, graphiques et représentations...)
- Expertiser les bâtiments pour évaluer leur valeur patrimoniale
- Maîtriser les concepts de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre
- Analyser un parcellaire et des transformations urbaines
- Connaître et exploiter les réseaux spécifiques des sources documentaires archivistiques
- Procéder à l'inventaire, au traitement et à l'archivage électronique de données, de documents graphiques
- Connaître les bases du droit du patrimoine

- Parcours « Arts et mondialisation, XIXe-XXIe siècles » :

- Analyser les politiques culturelles patrimoniales de territoires inscrits dans la mondialisation (Afrique Subsaharienne plus spécifiquement) et identifier des concepts esthétiques
- Connaître les grands acteurs et événements artistiques et culturels majeurs de la scène internationale contemporaine (expositions, réceptions critiques...)

- Capacités transversales au diplôme de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

P Enseignement

R Arts, spectacles et activités récréatives

N Activités de services administratifs et de soutien

- Fonction publique d'Etat : ministère de la culture

- Fonction publique territoriale : Services régionaux et départementaux de l'archéologie, Musées, DRAC
- Organismes privés : bureaux d'études, entreprises de BTP, agences d'architectes
- Médiation culturelle
- Edition
- Enseignement secondaire et supérieur
- Recherche
- Commissaire d'exposition
- Médiateur culturel
- Directeur d'édition d'ouvrages artistiques et culturels
- Chargé d'études et d'inventaire du patrimoine
- Chargé de mission en gestion urbaine de proximité
- Coordinateur d'édition d'ouvrages artistiques et culturels
- Collaborateur d'architecte
- Enseignant
- Chercheur
- Critique d'art

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

F1101 : Architecture du BTP

G1102 : Promotion du tourisme local

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications :	Aucun lien avec d'autres certifications
Aucun lien avec d'autres certifications	

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lyon 2 - Campus des Quais :

16/18 quai Claude Bernard

69365 Lyon cedex 07

Historique de la certification :